



COUPE D'AFFOUAGE

Année 2020



Les inscriptions pour la coupe d'affouage 2020 seront reçues au secrétariat de la mairie du :

9 juin au 15 juillet 2020

Voir modalités d'inscription et d'attribution, ci-dessous

I – Généralités

- le mode de partage de l'affouage sera fait, conformément à l'article L 145.2 du Code Forestier, par feu, domicilié à Villard St Pancrace au 1^{er} janvier 2020.
- **Les inscriptions se feront du 9 juin au 15 juillet 2020.**
- **la présence du demandeur sera obligatoire** pour l'enregistrement de l'inscription. Un justificatif de domicile sera joint à la fiche d'inscription qui précisera également que le demandeur atteste sur l'honneur qu'il utilise un chauffage à bois pour sa résidence principale.
- tout demandeur de bois doit avoir acquitté le paiement de la taxe d'affouage des années précédentes.
- les personnes indigentes qui désirent bénéficier d'un lot devront se faire connaître en mairie où leur situation sera examinée par la Commission Communale d'Action Sociale, un lot pourra leur être délivré gratuitement.
- la vente ou la rétrocession du bois issu de la coupe d'affouage est interdite.

II – Bois façonnés en bord de route

- La valeur des lots sera de 4 stères.
 - la redevance d'affouage à percevoir par la commune est fixée à 120 € par lot
 - le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 31 octobre 2020.
- M. Le Maire prononcera la déchéance des droits relatifs aux lots qui n'auraient pas été exploités ou enlevés à cette date.